

COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Election du Syndic du 25 avril 2021 (1^{er} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Ensemble l'entente », comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Andreas SUTTER, né le 23.04.1959, originaire de Büren a/Aare BE », domicilié au Chemin du Tournesol 13, 1131 Tolochenaz, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2021-2026.

Pour le bureau électoral de la Commune de Tolochenaz

Le Président :



Tolochenaz, le 6 avril 2021



La Secrétaire :

